

→ LES SYNDICATS RÉCLAMENT UNE LOI

Ils ont apprécié le geste, mais ils en veulent davantage. Interrogé par Monaco Hebdo, le président de la fédération des syndicats de salariés de Monaco (F2SM), Cédrick Lanari, estime que cette charte est un « juste retour, la complémentarité homme femme fait notre force et nos valeurs humaines. Non seulement la F2SM souhaiterait signer cette charte mais également que celle-ci soit suivie de garde-fou ou de lois encadrants toutes ces bonnes intentions. » En attendant, Cédrick Lanari assure que son syndicat « veille et veillera que l'égalité entre les hommes et les femmes soit toujours un fil conducteur au sein des entreprises notamment lors des recrutements, du déroulement des carrières, des promotions internes ou du salaire. » Alors que Monaco Hebdo

bouclait ce numéro, le 12 novembre 2019, l'Union des syndicats de Monaco (USM) n'avait pas répondu à nos questions. Mais dans les colonnes de nos confrères de Monaco-Matin, ils indiquaient par l'intermédiaire de leur secrétaire général adjoint, Olivier Cardot, le 8 novembre, que eux aussi auraient préféré une loi. Echaudé par ce qu'ils estiment être un précédent, la charte sur le travail intérimaire (« On se demande à quoi elle sert... »), Olivier Cardot cite des situations concrètes : « Il y a l'exemple de la salariée qui rentre de son congé maternité et qui se voit imposer un licenciement sans motif, avec l'article 6. Ou celui d'une autre jeune femme qui explique que le regard de son employeur sur elle a changé dès qu'elle a annoncé sa grossesse. Il y a également les cas de harcèlement. » Pour toutes ces raisons, l'USM attend « des mesures législatives, parce que la charte, ce ne sont que des promesses ».